

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Sainte Marie aux Mines



Mairie de Sainte Marie aux Mines

114 Rue Mal de Lattre de Tassigny

68160 SAINTE MARIE AUX MINES

☎ : 03 89 58 33 60

AVIS MUNICIPAL

Le Maire, Monsieur Claude ABEL, représentant de la commune de Sainte Marie aux Mines,

Après recherches et à défaut de documents suffisants concernant l'historique du cimetière,

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures jugées utiles et opportunes pour maintenir l'ordre matériel, la sécurité et la décence dans le cimetière communal,

INFORME :

Les titulaires de concession ainsi que leurs parents ou ayants droit, par les moyens ordinaires d'affichage, qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été engagée dans le cimetière communal.

Cette procédure de constat de l'état d'abandon des sépultures qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de 10 ans a eu lieu

Le 21/10/2019

Mairie de Sainte Marie aux Mines

Listes des sépultures étant visibles en Mairie et au cimetière.

Toute personne désireuse de conserver ses droits sur une ou plusieurs tombes, peut, par simple remise en état, arrêter la procédure engagée.

Faute de quoi, la commune reprendra ces emplacements conformément aux lois, règlements et décrets en vigueur.

Le maire et ses adjoints invitent les descendants ou successeurs des concessionnaires à se présenter au cimetière ou se faire représenter par un mandataire dûment autorisé.